**LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A L’ECOLE**

En France, un élève sur dix est dans une situation de grande pauvreté soit environ 800 000 élèves (Rapport Delahaye sur La pauvreté à l’école, 2015). L’éducation pour tous les élèves est un droit fondamental, quel que soit leurs besoins, leur origine sociale, leur capital culturel et économique. Augmentation de la pauvreté à l’école pendant le COVID-19. La pauvreté a une action directe sur la réussite scolaire et professionnelle des élèves.

**ENJEUX** : Depuis la massification où l’accès au plus grand nombre d’élève à l’enseignement secondaire, accueil d’un public plutôt pauvre sur les plans économique, culturel et sociale. **Réduire les inégalités scolaires, favoriser la solidarité, renforcer cohésion**

* **La réussite des élèves : favoriser insertion sociale et professionnelle** 
  + Egalité des chances : l’école doit donner à tous les élèves, quel que soit ses besoins, les savoirs fondamentaux, les compétences utiles et la culture nécessaire à tout futurs citoyens
  + Equité : en fonction des besoins de chaque élève
  + Covid-19 : augmentation de la pauvreté à l’école, certaines familles ne peuvent pas aider leurs enfants dans les devoirs
    - RAYOU, Faire ses devoirs (2011) = inégalité sociale 🡪 inégalité scolaire
  + Mixité sociale pour que les élèves qui réussissent mieux puissent aider les élèves les plus faibles
  + Lutte absentéisme : circulaire 2014
  + Proposition de stage
  + Importance du lien avec les familles (coéducation 2013) : certains contextes familiaux peuvent engendrer des situations de grande pauvreté : élèves issus de **familles vivant l’instabilité** (mobilité fréquente) ; **monoparentale** ; socialement **isolées** ; familles vivant dans la **précarité** (sans emploi). Entretien avec les parents, privilégier les contacts physiques ou par téléphone plutôt que les mails. Aider les familles dans l’utilisation de la plateforme numérique de l’établissement
  + CPE doit porter une attention particulière aux EBEP et aux familles les plus éloignées du SE : expliciter les codes et les règles, les attendus de l’école
  + CPE prend toute sa place dans l’appropriation des valeurs de tolérance, de solidarité et de vivre ensemble / Faire vivre et partager les valeurs de la république
  + Il participe à la lutte contre toutes les formes de discriminations
  + CPE participe à la construction du parcours des élèves / Accompagne le parcours des élèves sur les plans péda et éducatifs
* **Solidarité / cohésion** (en lien avec les partenaires médico-sociaux : AS, INF, PSY EN) = **bien être**
  + Des éléments significatifs peuvent nous aider à reconnaitre les élèves en situation de pauvreté, notamment ceux qui ne bénéficient pas :
    - Des besoins primaires (la faim, la fatigue, les vêtements, la propreté)
    - Les fournitures scolaires
      * Accès à une alimentation, à la culture, aux loisirs (veiller à ce que tous les élèves puissent participer à l’UNSS), veiller à la santé
      * CPE doit placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d’épanouissement personnel
    - Collège / lycée : aide financière, fond social, bourses

**Fait partie des objectifs de DD à l’horizon 2030 : réduire la pauvreté, éducation de qualité**

**Limites** : inscrit dans le VADEMECUM

* Réduire les effets de la pauvreté à l’école pose un problème pratique et éthique, celui du **repérage des élèves en situation de grande pauvreté** et celui du **risque discriminatoire** qu’une simple désignation peut engendrer
* Les personnels privilégient la communication avec les familles aisées et ont tendance à infantiliser les familles populaires ou étrangères THIN et MILLET, Ruptures scolaires (2006).

**POLITIQUES EDUCATIVES**

* **1989**: élève au centre du SE, prend en compte son développement
* **2005**: égalité des chances, handicap, élèves pauvres, favorise mixité , acquérir S4C
* **2013**: coéducation valorisée par les droits d’info et d’expression des parents = privilégie la réussite et bien être des élèves / lutte inégalité scolaire et DS
* **2019** : loi pour une école de la confiance 🡪 Instruction obligatoire dès 3 ans + obligation de formation jusqu’à 18 ans

**DISPOSITIFS**

* **2017** : **Devoirs faits** 🡪 sera rendu obligatoire à la rentrée 2023 par le ministre PAP NDIAYE
* Ecole ouverte
* **Dédoublement des classes CP/CE1 en éducation prioritaire**
* Alimentation équilibrée pour tous : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles
* **Instances** = sentiment appartenance
* **Tutorat** entre élèves ou avec un adulte

**Actions pour agir sur la pauvreté à l’école**

* Liaison école-collège pour identifier dès l’entrée en 6e, les élèves en situation de pauvreté, avec ce qu’il est déjà mis en place
* Rdv avec gestionnaire et AS
* Elaborer une liste de fourniture scolaire peu couteuse / organiser des achats groupés si possible en partenariat avec association de parents élèves
* Mobiliser les fonds sociaux pour accès à la restauration scolaire ou échelonnement des paiements

**Recap** 🡪 [Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous-8339)

[L'action contre les inégalités scolaires | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/action/l-action-contre-les-inegalites-scolaires)

Impact de la pauvreté à l’école sur l’éducation 🡪 [Impact de la pauvreté sur l'éducation - GoBookMart](https://gobookmart.com/fr/impact-of-poverty-on-education/#:~:text=Par%20cons%C3%A9quent%2C%20les%20enfants%20vivant%20dans%20la%20pauvret%C3%A9,opportunit%C3%A9s%20futures%20et%20leur%20r%C3%A9ussite%20dans%20la%20vie.)